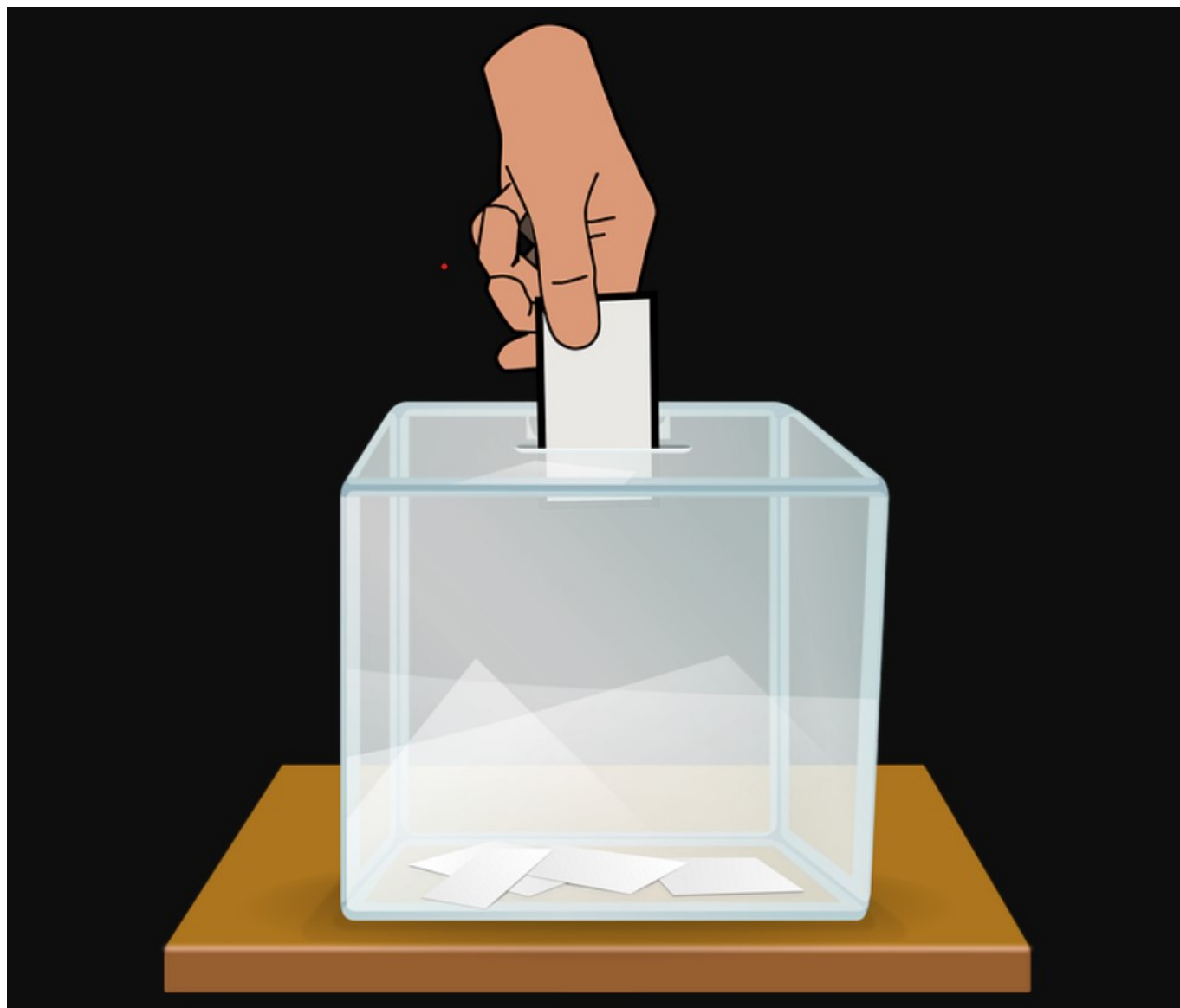


Ecrit par le 16 août 2026

Elections : consultation des listes d'émargement du second tour



La préfecture de Vaucluse informe que la consultation des listes d'émargement à l'issue du second tour de scrutin du 28 juin prochain, sera possible pendant 10 jours à compter de l'élection, soit du lundi 29 juin au mercredi 8 juillet inclus. Les listes seront consultables à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la Folie à Avignon, sur rendez-vous uniquement, en se présentant à l'accueil.

Ecrit par le 16 août 2026

Les électeurs, candidats ou leurs délégués seront reçus de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures, au bâtiment A, 1er étage, bureau de la réglementation, des titres et des élections.

Pour prendre rendez-vous, les électeurs, candidats ou délégués de candidats, doivent adresser un message à : pref-elections@vaucluse.gouv.fr

Ils devront se présenter au poste de garde munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de leur qualité d'électeur. Les candidats sont prioritaires par rapport aux électeurs. Une seule personne par rendez-vous sera admise.

Vaucluse : Bientôt 13 000 visières de protection



Les services de l'Etat et des acteurs économiques du Vaucluse s'associent dans la fabrication et

Ecrit par le 16 août 2026

la fourniture d'équipements de protection aux personnels exposés au Covid-19. De quoi déjà permettre la livraison de 80 visières auprès des personnels soignants du centre hospitalier de Carpentras en attendant la fabrication de 13 000 visières supplémentaires.

Des réseaux de fabrication de visières de protection en plastique contre les projections et les éclaboussures se sont développés dans le département de Vaucluse à l'initiative d'un réseau d'imprimeurs 3D, de fab labs et de découpeurs Lasers pour fournir les personnels exposés au Covid-19. Afin de coordonner la fabrication et la fourniture de ces équipements, un partenariat entre la [préfecture de Vaucluse](#), [la délégation départementale de l'Agence régionale de santé \(ARS\)](#), [la Chambre de commerce et d'industrie \(CCI 84\)](#), [l'UIMM 84 \(Union des industries et métiers de la métallurgie\)](#) et ses [industriels](#), le réseau des Fab Lab et l'agence [Vaucluse Provence attractivité](#), a été développé.

Cette collaboration s'est traduite à plusieurs niveaux :

- la fabrication des visières par un réseau d'une quinzaine d'imprimeurs 3D et de découpeurs Laser et quatre Fab Lab ([la fruitière numérique à Lourmarin](#), [la Bricothèque à Pernes-les-Fontaines](#), [Delta Lab à Grillon](#), [la Gare numérique à Carpentras](#)),
- le soutien technique et logistique d'industriels et d'entrepreneurs dans cette fabrication : KSB-EITB (Avignon), [Pellenc SA](#) (Pertuis), [Blachère Illumination](#) (Apt), [Renaissance Motorcycle](#) (Cavaillon), et l'entrepreneur [Thierry Delescluse](#) (La Bastidonne),
- l'organisation d'un appel aux dons et au financement par la CCI ayant permis la collecte des matières premières nécessaires à la fabrication des visières : 147 bobines de filament de plastique financées par l'UIMM Vaucluse, de plaques de PMMA et d'acrylique financées à hauteur de 2 700 € par la CCI et l'agence Vaucluse Provence attractivité du conseil départemental,
- la distribution de 13 500 feuilles PVC transparentes par la préfecture de Vaucluse et les services de l'État réparties entre les imprimeurs 3D et les découpeurs Laser,
- l'organisation d'un réseau d'acheminement et de distribution des visières de protection auprès des personnels exposés, par la préfecture et les services de l'État, la délégation départementale de l'ARS ainsi que la CCI de Vaucluse.

Grâce à ce partenariat, l'objectif est de fabriquer 13 000 visières de protection (7 000 en découpes laser - 6 000 en impression 3D) à destination de tous les services indispensables à la gestion de crise et à la continuité de l'activité : personnels de santé, forces de sécurité intérieure, services d'aide à domicile, syndicats de gestion des déchets, etc. Une première livraison de 80 visières vient d'avoir lieu auprès des personnels soignants du centre hospitalier de Carpentras. D'autres livraisons sont également prévues auprès des personnels qui en ont fait la demande.

Collectivités, entreprises, Fab Lab, vous souhaitez intégrer une telle initiative, signalez-vous à : hjolicoeur@vaucluse.cci.fr - 06 13 02 68 39

Proximité et qualité pour l'école rurale



L'Etat, le Conseil départemental de Vaucluse, l'Association des maires de Vaucluse (AMV) et les services de l'Education nationale viennent de signer une convention portant sur la « volonté commune d'une réorganisation qualitative du réseau des écoles et de maintien d'un réseau de collèges de proximité ».

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la loi dite 'Ecole de la confiance', d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité dans les territoires ruraux.

Le Vaucluse présente, en effet, des caractéristiques singulières. Il scolarise environ 20% de l'effectif scolaire académique sur un territoire très contrasté présentant des zones urbaines, semi-urbaines et des secteurs ruraux plus isolés. Les signataires s'engagent donc à rechercher un point d'équilibre entre la préservation d'un service public d'enseignement de proximité et l'offre de

meilleures conditions de scolarisation et de formation des élèves. Le tout dans l'esprit du comité inter-ministériel aux ruralités du 20 mai 2016 qui avait confirmé le souhait du gouvernement d'impulser et d'accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité. Parmi les engagements annoncés figurent « l'accès facilité aux services publics et aux réseaux essentiels à la vie » ainsi que le maintien et le renforcement de l'école face au ralentissement démographique de certains territoires.

Ecrit par le 16 août 2026

Une cellule pour accompagner les entreprises



Le préfet de Vaucluse vient d'activer une cellule d'aide et de soutien pour accompagner les entreprises de Vaucluse impactées économiquement et socialement par les mouvements sociaux en cours. Regroupant les 3 chambres consulaires du département (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture), le tribunal de commerce ainsi que différents services de l'Etat (DDFIP, Direccte, CRP, Urssaf, Banque de France), cette cellule doit permettre aux entrepreneurs locaux fragilisés de bénéficier exceptionnellement de reports des échéances sociales ou fiscales ainsi que d'un plan d'étalement des créances.

Des délais de paiement pourront être accordés sur les échéances suivantes au regard de la situation de



Ecrit par le 16 août 2026

chaque redevable : paiement des acomptes d'impôt sur les sociétés du 16 mars, paiement du solde d'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont l'exercice est clos au 30 septembre 2019 (15/01/2020), au 31 octobre 2019 (17 février 2020) ou au 30 novembre 2019 (16 mars 2020). Ces mesures de bienveillance ne s'appliquent pas au paiement de la TVA. En cas de difficulté ou de refus de l'établissement bancaire, les entreprises peuvent aussi solliciter la médiation du crédit ou le correspondant TPE de la Banque de France (TPE84@banque-france.fr ou 08 00 08 32 08). Le dispositif doit aussi accélérer le traitement des demandes de remboursements de TVA et de CICE pour les entreprises démontrant qu'elles ont été affectées par le mouvement social.

« Il importe pour les chefs d'entreprises de solliciter les services et organismes concernés avant que leurs difficultés ne deviennent insurmontables, insistent les services de la préfecture. Toute structure confrontée à des difficultés est invitée à contacter la chambre consulaire dont elle dépend qui peut informer et orienter vers les dispositifs les plus adaptés à la situation. »

Contact : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr. Renseignement sur : www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/mouvement-socialaccompagnement-des-entreprises